

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
Commune de La Bastide de Lordat

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Délibération N° DE_022_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	9
Date de la convocation : 27/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de LA BASTIDE DE LORDAT), sous la présidence de Jacqueline PAGLIARINO-FREYCHE.

Présents : Jacqueline PAGLIARINO-FREYCHE, Fatima DAHMANI, Régine DENAT, Laure PAGES, Claude MOUSSET, Claire GIL, Xavier ALLAIN

Représentés : Julien BILERI représenté par Laure PAGES, Emilien CONCHESO représenté par Fatima DAHMANI

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laure PAGES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Permis de Louer

Mme le Maire expose au Conseil Municipal, que la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées est engagée dans la politique de l'habitat qu'elle mène depuis sa création par le biais d'une plateforme locale de lutte contre l'habitat indigne et au travers de ses opérations d'amélioration de l'habitat privé et de renouvellement urbain, elle impulse et mène des programmes pérennes en la matière.

Une analyse menée d'octobre 2019 à janvier 2020 a relevé l'importance du parc privé potentiellement indigne. Ces pratiques locatives portant atteinte à la dignité humaine, la Communauté des Communes est détentrice de la compétence de l'habitat.

La Communauté de Commune souhaite le mettre en place afin d'intensifier ses actions de lutte contre l'habitat indigne.

Mme le Maire demande de se prononcer sur l'adhésion de la commune de La Bastide de Lordat à la mise en place du permis de louer auprès de la Communauté de Communes.

Mme le Maire, précise qu'il est nécessaire d'établir un périmètre des rues affectées par le permis de louer dans le village.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024

Date de reception de l'AR: 01/10/2024

009-210900403-DE_022_2024-DE

A G E D I

Mme le Maire propose le centre bourg :

- Promenade du Lavoir
- Rue de l'Ancien Château
- Rue des Remparts
- Impasse Garderenoux
- Rue du Cammas
- Rue du Soleil Levant
- Rue de la Remise
- Impasse des Vignes
- Rue de la Fontaine

Après délibération, le Conseil Municipal décide de se prononcer à l'unanimité
Autorise Mme le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jacqueline PAGLIARINO-FREYCHE
Président de séance



Laure PAGES
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de reception de l'AR: 01/10/2024

009-210900403-DE_022_2024-DE
A G E D I